

SIVOS DU SUD GESSIEN

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PREVISIONNEL 2026

Contexte

Le SIVOS du SUD GESSIEN a été constitué en 2005 pour gérer la construction d'un gymnase parallèlement à la construction du collège de Péron. Il est aujourd'hui composé des sept communes de la carte scolaire (Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny, Saint Jean de Gonville et Thoiry). Ses compétences se sont élargies au fil des ans pour être les suivantes actuellement :

- La construction et la gestion d'un gymnase, l'acquisition et la gestion du mobilier pour le gymnase,
- La construction et la gestion d'une classe d'intégration scolaire (ULIS), l'acquisition et la gestion du mobilier et du matériel scolaires pour cette classe,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), à l'exception des frais de déplacement, l'achat, la gestion du mobilier et du matériel scolaires.
- La prise en charge, le cas échéant, d'intervenants extérieurs agréés.
- L'acquisition, la gestion du mobilier et du matériel médical pour le fonctionnement du service de santé scolaire en direction des élèves du secteur de Péron, de la grande section de maternelle jusqu'au cours moyen deuxième année.

La population augmente fortement, elle atteint 17 936 habitants en 2026 soit + 48 % depuis 2009.

Les effectifs du collège suivent : ils ont augmenté de 56 % depuis l'ouverture en 2009 et atteignent 811 élèves en septembre 2025. On peut toutefois noter une baisse de 27 élèves par rapport à l'année précédente.

GENERALITES

Le budget du SIVOS du Sud Gessien a été voté à l'unanimité le 24 février 2026 par le Conseil Syndical. Le débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire s'était tenu le 5 février 2026.

Le budget est constitué de deux sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Les recettes et dépenses de fonctionnement (300 655 €) correspondent aux affaires courantes (incluant les intérêts des emprunts) et les recettes et dépenses d'investissement (357 417 €) résultent d'engagements plus conséquents et à plus long terme, essentiellement le capital des emprunts.

STRUCTURE DES RESSOURCES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le financement est presque totalement assuré par les communes membres. Depuis la rentrée de septembre 2023, le Conseil Départemental prend en charge 12.68 € par heure d'utilisation par le collège (nouvelle convention acceptée par délibération du 7/3/24). Les associations ayant leur siège dans l'une des communes du SIVOS utilisent le gymnase gratuitement, les recettes de location proviennent des extérieurs et sont infimes.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges financières liées à l'emprunt, puis les charges générales du gymnase, auxquelles s'ajoutent dans une moindre mesure des dépenses pour l'ULIS, pour le RASED et le service de Santé Scolaire ; les dépenses de fonctionnement administratif du SIVOS étant transversales.

STRUCTURE DES RESSOURCES ET CHARGES D'INVESTISSEMENT

Tout comme le fonctionnement, l'investissement est presque totalement financé par la participation des communes. Le montant du FCTVA varie en fonction des investissements réalisés l'année précédente, mais reste peu important.

Les dépenses d'investissement sont principalement les remboursements d'emprunts. Chaque année, le SIVOS rembourse également une participation au Conseil Départemental sur les installations mutualisées que sont l'installation de chauffage et le bassin de rétention. Enfin, selon les besoins, des travaux sont engagés, et du matériel peut être acheté sur demande des professeurs, des utilisateurs ou du personnel en charge de l'entretien du gymnase.

PRIORITES DU BUDGET 2026

Les coûts de fonctionnement évoluent globalement à la hausse, mais on note également un besoin croissant de maintenance, de réparation ou d'amélioration du bâtiment. Une marge de sécurité est donc inscrite pour les imprévus et pour les dépenses de petit équipement.

Les frais de personnel sont en diminution suite à la nouvelle baisse du nombre d'heures de l'agent (13 heures hebdomadaires depuis septembre), les agents de Péron prendront le relais sur certaines tâches.

En investissement, l'augmentation des annuités d'emprunt se poursuit. Cette année, les ressources de l'exercice en cours ne suffisent pas pour couvrir les annuités de la dette, l'équilibre est réalisé grâce aux ressources des exercices antérieurs. Ce point est à surveiller dans les prochaines années.

Des aménagements extérieurs sont prévus : remplacer l'unique portail actuel à deux battants par un portail autoportant et un portillon pour les piétons et prolonger le filet pare-ballons sur les deux côtés non encore équipés (collège et parvis).

Dans le même temps, l'accès par transpondeurs/cylindre sera mis en place pour simplifier la gestion des clés et sécuriser le bâtiment en cas de perte d'un trousseau.

Deux ballons d'eau chaude seront installés dans un vestiaire homme et dans un vestiaire femme.

La question des panneaux photovoltaïques sera étudiée avant le budget 2027.

En ce qui concerne les équipements, la totalité des tapis de réception au pied du mur d'escalade sera changée en 2026. Les professeurs doivent nous faire part des normes à respecter.

Des poteaux de badminton homologués pour les compétitions seront achetés avec l'aide financière de la Fédération Française de Badminton (convention à signer).

Concernant les emprunts, les échéances inscrites au budget sont celles de l'année 2026, les deux premières échéances de 2027 (février et mars) sont prévues également, ce qui permet au SIVOS d'avoir la trésorerie nécessaire pour les honorer avant le vote du budget et l'appel de fonds aux communes. La part d'intérêt prévue non dépensée alimente l'excédent de fonctionnement.

Les recettes extérieures restent faibles.

Au final, le coût total à financer par les communes pour l'exercice 2026 sera en baisse d'environ 7.60%. La participation de Pougny est la seule en hausse, à cause d'une hausse d'effectifs de 20%.

MONTANTS DU BUDGET CONSOLIDE

➤ Fonctionnement / Montant du BP 2026 : 300 655 €

Fonctionnement dépenses	BP 2026
011 charges à caractère général	92 360,00
012 charges de personnel	32 900,00
65 autres charges de gestion courante	2 160,00
66 charges financières	23 870,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	151 290,00
042 amortissements	12 142,00
total des dépenses d'ordre de fonctionnement	12 142,00
Total des dépenses (réelles + ordre)	163 432,00
023 virement à la section d'investissement	137 223,00
TOTAL GENERAL	300 655,00

Fonctionnement recettes	BP 2026
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
74 dotations et participations	289 185,00
75 autres produits de gestion courante	1 470,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	290 655,00
002 Excédent antérieur reporté	10 000,00
TOTAL GENERAL	300 655,00

➤ Investissement / Montant du BP 2026 : 357 417 €

Investissement dépenses	BP 2026
16 Emprunts et dettes	179 940,00
204 Subventions d'équipement versées	21 300,00
21 Immobilisations corporelles	92 949,52
23 Immobilisations en cours	2 020,00
Total des dépenses réelles d'investissement	296 209,52
001 Déficit antérieur reporté	61 207,48
TOTAL GENERAL	357 417,00



Investissement recettes	BP 2025
13 Subventions d'investissement re	1 600,00
10 Dotations fonds divers	8 900,06
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	197 551,94
024 Produits des cessions d'immobilisation	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	208 052,00
021 virement de la section de fonctionnement	137 223,00
040 amortissements	12 142,00
total des recettes d'ordre d'investissement	149 365,00
Total des recettes (réelles + ordre)	357 417,00
TOTAL GENERAL	357 417,00

NIVEAU D'ENDETTEMENT

Le SIVOS a contracté deux emprunts :

- 1) 1 800 000 € sur 20 ans qui s'achève le 31/12/2029 (échéances trimestrielles)
- 2) 265 000 € sur 20 ans qui s'achève le 01/02/2029 (échéances annuelles)

Par ailleurs, une convention a été signée avec le Département pour la gestion des investissements communs au collège et au gymnase :

- 1) Installations de chauffage : 20 échéances de 5 500 € (à compter de 2015 jusqu'en 2036)
- 2) Bassin de rétention : 10 échéances de 5 100 € (à compter de 2015 jusqu'en 2026)

Il a été demandé au Conseil Départemental de décaler l'échéancier pour tenir compte de l'ajournement des annuités non réclamées.

Péron, le **- 2 MARS 2026**

La Présidente

Dominique BLANC



Blanc

Nota : Les documents budgétaires sont naturellement à la disposition de toute personne qui souhaiterait les consulter.